

Siège :
Cavaillon

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

~
ARRONDISSEMENT D'APT

Nombre de
membres
En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 24

N° 2011-04-
02

OBJET :

**Budget
principal :
compte
administratif
2010**

L'an deux mille onze et le quatorze avril, à dix neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Provence Luberon Durance, légalement convoqués le cinq avril deux mille onze, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la Salle des Associations - Mairie des Taillades, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUCHET.

Etaient présents :

M. ALQUIE Bernard — M. BARNAUD Claude — M. BENSI Jean-Claude — M. BOREL Félix — M. BOUCHET Edmond — M. BOUCHET Jean-Claude — M. COURTECUISSÉ Patrick — Mme DELONNETTE-ROMANO Valérie — Mme GEYLER Véronique — Mme GIRARD Nicole — Mme GONTHARD Sylviane — M. MOUNIER Christian — M. MOURIER Daniel — M. NECTOUX Philippe — Mme NEMROD- BONNAL Marie-Thérèse — Mme PAUL Joëlle — M. RAYNE Georges — M. SANNER André — Mme SERRE Josette — Mme SUEUR Mireille.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BASSANELLI Magali ayant donné pouvoir à Mme DELONNETTE-ROMANO Valérie
M. DAUDET Gérard ayant donné pouvoir à M. BOUCHET Jean-Claude
M. LAZZARELLI Jean-François ayant donné pouvoir à M. ALQUIE Bernard
M. LORELLO Patrice ayant donné pouvoir à Mme SUEUR Mireille
M. PEYRARD Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. BOUCHET Edmond
Mme STOYANOV Annie ayant donné pouvoir à M. RAYNE Georges

Absents:

M. BATOUX Philippe

Secrétaire de séance :

Mme DELONNETTE-ROMANO Valérie est élue secrétaire de séance.

-
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 3 février 2011 ;
 - Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 9 mars 2011 ;
 - Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 14 mars 2011 ;

Concernant le vote du compte administratif, il convient que le Conseil Communautaire procède à l'élection de son Président.

Monsieur le Président de la CCPLD pouvant assister à la discussion, mais devant se retirer au moment du vote.

Il est rappelé que le compte administratif 2010 est conforme aux écritures du compte de gestion 2010 établi par le Comptable du Trésor.

Le Conseil Communautaire est invité à délibérer pour adopter le compte administratif 2010, exécution du budget primitif de la Communauté de communes 2010 et des décisions modificatives qui s'y attachent.

Mme NEMROD-BONNAL et M. COURTECUISSÉ ont rejoint le Conseil Communautaire.

M. Le Président ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
délibère, et
par 24 voix, 0 contre, 0 abstention

PARVENU A LA
 PREFECTURE DE VAUCLUSE
 26 AVR. 2011
 BUREAU DU COURRIER

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Président, Jean-Claude BOUCHET, de la présentation du compte administratif 2010 - Budget principal, qui s'établit comme suit :

Section d'investissement	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Restes à réaliser</i>
Dépenses	7 144 20 8,04	3 623 824,41	2 964 911,56
Recettes	7 144 20 8,04	3 072 566,13	158 833,33
Solde courant 2010		- 551 258,28	- 2 806 078,23

Section de fonctionnement	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Dépenses	23 383 0 93,31	22 724 963,4 2
Recettes	23 383 0 93,31	24 060 901,3 7
Résultat courant 2010		1 335 937,95

<i>Résultats d'exécution par section</i>	<i>Résultats antérieurs reportés 2009</i>	<i>Résultats courants 2010</i>	<i>Résultats cumulés de clôture</i>
Section d'investissement	324 584, 50	- 551 258,28	- 226 673,78
Section de fonctionnement		1 335 937,95	1 335 937,95
TOTAL	324 584, 50	784 679,67	1 109 264,17

- **APPROUVE** le document annexé à la présente délibération. (Annexe 1)
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 15 avril 2011

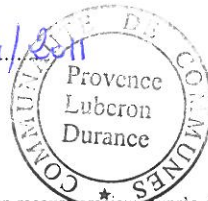
Le Président,



Pour le Président,
et par délégation
le Vice-Président
Bernard ALQUIÉ

Jean-Claude BOUCHET

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 26/04/2011
De la publication le 27/04/2011
Fait à Cavaillon, le 27/04/2011



Pour le Président,
et par délégation
le Vice-Président
Bernard ALQUIÉ

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté de communes ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

